

Applicable au 1^{er} septembre 2024 par délibération du conseil municipal du 29 mai 2024.

CENTRE DE LOISIRS

Quotient familial	VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI		PERISCOLAIRE			
	Tarifs A la journée sans repas		Tarifs A la journée avec repas		Matin ou Soir	
	Habitant commune	Habitant extérieur	Habitant commune	Habitant extérieur	Habitant commune	Habitant extérieur
Inférieur à 300€	2,00€	2,50€	4,00€	4,80€	0,50€	0,60€
De 301 à 500€	2,30€	3,00€	5,00€	5,80€	0,60€	0,80€
Du 501 à 700€	3,00€	3,80€	6,10€	7,50€	0,80€	1,00€
De 701 à 900€	3,80€	5,00€	8,50€	11,00€	1,10€	1,50€
De 901 à 1100€	4,80€	6,50€	10,50€	13,50€	1,30€	1,80€
A partir de 1101€	6,00€	8,00€	12,60€	15,70€	1,60€	2,00€

Il est précisé que les familles qui n'en transmettront pas un justificatif de leur quotient familial, se verront appliquer le tarif tranche haute (QF à partir de 1101€).

Un tarif dégressif est appliqué aux familles de 3 enfants fréquentant la structure communale (50% de réduction à partir du 3^{ème} enfant) hormis les pénalités.

ETUDES SURVEILLES

1,60€ la séance.

RESTAURATION SCOLAIRE

	Habitant commune	Habitant extérieur
Inférieur à 500€	2,00€	5,00€
De 501 à 900€	3,80€	5,50€
A partir de 901€	5,00€	6,00€
Repas apportés cadre PAI	1,85€	2,70€

PENALITES

Montant forfaitaire : 5,00€

Correspond à l'accueil des enfants en plus des horaires habituels de fonctionnement du centre de loisirs et de la restauration scolaire ou sans inscription préalable.

S'applique pour chaque cas, est cumulatif pour plusieurs pénalités sur une même journée et en plus du repas s'il y a lieu.

S'applique également en cas d'inscriptions abusives au service périscolaire du matin et du soir, si l'enfant inscrit n'est pas présent, il se verra appliquer cette pénalité au bout de 10 absences par mois.